



Municipalité  
de  
Sainte-Jeanne-d'Arc

### COPIE D'UN AVIS DE MOTION

Le jeudi 18 novembre 2024 à 19h00 s'est tenu au bureau municipal de Sainte-Jeanne-d'Arc, la séance extraordinaire du conseil sous la présidence de madame Denise Lamontagne, mairesse.

Étaient présents et formaient quorum, madame Anny-Pier Routhier, messieurs Claude Kenty, Michel Chiasson, Berthold Allard et Rogatien Boulianne. Monsieur Pierre Boudreault était absent.

Était également présent monsieur Sébastien Desrosiers, directeur général, greffier-trésorier.

#### **24.11.146 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 256-2024 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 18 novembre 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

#### **EN CONSÉQUENCE:**

**Il est proposé par** monsieur Rogatien Boulianne,  
**et résolu** unanimement:

**QU'**un projet de règlement numéro 256-2024 concernant la régie interne des séances du conseil municipal soit déposé et entre en vigueur conformément à la loi à la prochaine séance régulière du conseil.

#### **COPIE CONFORME**

Donnée à Sainte-Jeanne-d'Arc, ce 28 novembre 2024.

**Sébastien Desrosiers**

Directeur général, greffier-trésorier